

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 23 juin 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 15 juin 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 14

Représentés: Madame Jacqueline BARTHAIRE par Monsieur Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Abstention : 0

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - allanche - DE_2022_052

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-5000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	120000.00	
2313 - 70	Constructions	-120000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 27/06/2022

015-211500012-20220623-DE_2022_052-DE

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 27/06/2022

publié le : 27/06/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/06/2022
015-211500012-20220623-DE_2022_052-DE